

ACTE REGLEMENTAIRE

**Relatif à la création d'un site Web « www.u-paris2.fr »
(Paris II)**

Le président de l'Université Panthéon-Assas (Paris II),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;

Vu la lettre de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés référencée MGT/JBR/SN/FH/BAB/AT004467 en date du 3 janvier 2001;

Décide

ARTICLE 1^{er}: Il est créé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), au Département Informatique « Gestion & Réseau », 92 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06, un site Web « www.u-paris2.fr » dont l'objet est de faciliter l'accès aux informations générales à caractère administratif. De plus, des informations à caractère nominatif y sont également diffusées dans des traitements interactifs : l'annuaire des diplômés, les inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants, la consultation personnalisée du planning et du dossier de chaque étudiant (cours, TD, examens et résultats), la consultation des thèses en cours et des thèses soutenues, l'annuaire du personnel de l'université.

ARTICLE 2 : Les catégories d'informations nominatives traitées sont les suivantes :

- Identité, adresse et numéros de téléphone des personnes concernées
- Diplôme, matières choisies et résultats des examens
- Libellé des thèses et identité de leurs auteurs

ARTICLE 3 : Les destinataires de ces informations sont les suivants :

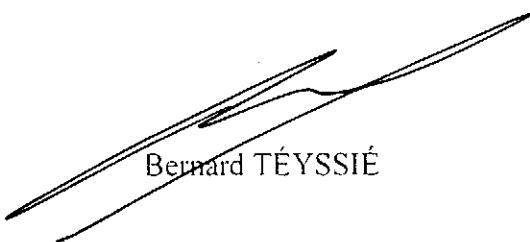
- l'ensemble des internautes en ce qui concerne les informations non protégées
- les étudiants de l'Université (informations nominatives protégées par mot de passe)
- les services administratifs concernés de l'Université (informations nominatives protégées par mot de passe)

ARTICLE 4 : Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), 92 rue d'Assas 75270 Paris CEDEX 06, Tel. : 01 44 41 57 00.

ARTICLE 5: Le secrétaire général de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par affichage au Centre Assas, 92 rue d'Assas 75270 Paris CEDEX 06, ainsi que dans tous les autres centres et sur le site Web de l'Université.

Fait à Paris, le 23 février 2001

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of two parallel slanted lines that meet in the middle, with a small wavy line in the center.

Bernard TÉYSSIÉ